



GUIDE DE L'ÉLU COMMUNAUTAIRE (2020 - 2026)



Guide pratique de l'élu (2020-2026) Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (CCPT)

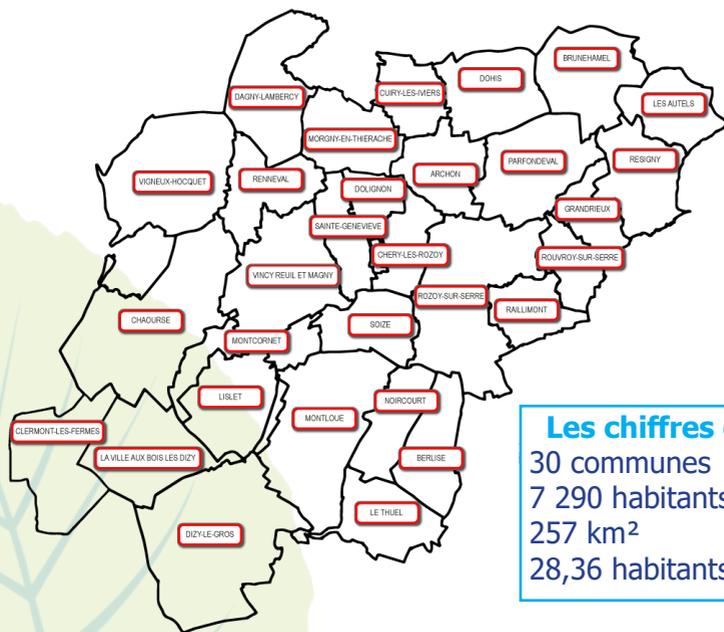
Sommaire

- I. Le territoire de la CCPT**
- II. Qu'est ce qu'une intercommunalité ?**
- III. La communauté de communes**
- IV. Historique et compétences de la CCPT**
- V. Les représentants de la CCPT**
- VI. Les commissions**
- VII. Services et agents de la CCPT**
- VIII. Les principaux partenaires de la CCPT**
- IX. La contractualisation**
- X. Focus sur...**



320, rue des Verseaux - 02360 Rozoy-sur-Serre
Tél : 03 23 98 04 54

Le territoire de la CCPT



Population au 1^{er} janvier 2019
 (Source Insee 2018)

Archon	90 Archonais	Montloué	191 Montlouésiens
Les Autels	77 Autelois	Morgny-en-Thiérache	98 Morigniens
Berlise	125 Berlisois	Noircourt	83 Noircourtois
Brunehamel	477 Brunehamelois	Parfondeval	140 Parfondevalois
Chaurouse	530 Chaurousiens	Raillimont	81 Raillimontois
Chéry-les-Rozoy	102 Chéryacois	Renneval	135 Rennevalois
Clermont-les-Fermes	124 Clermontois	Résigny	181 Résigniens
Cuiry-les-Iviery	32 Cuiryens	Rouvroy-sur-Serre	41 Rouvrois
Dagny-Lambercy	123 Dagnysiens	Rozoy-sur-Serre	1028 Rostands
Dizy-le-Gros	790 Dizois	Sainte-Geneviève	75 Genovéfains
Dohis	102 Dohisois	Soize	98 Soizois
Dolignon	49 Dolignonais	Le Thuel	183 Thuellois
Grandrieux	82 Grandrieusiens	Vigneux-Hocquet	269 Vigneusiens
Lislet	233 Lisletois	La Ville-aux-bois-les-Dizy	185 Villeboisiens
Montcornet	1440 Montcornetois	Vincy Reuil et Magny	126 Vincyois

Qu'est ce qu'une intercommunalité ?

L'intercommunalité désigne une forme de coopération entre les communes. Celles-ci peuvent se regrouper afin de gérer en commun des équipements ou des services publics (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains...), élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune. Initialement conçue comme une gestion collective de services de base, la coopération intercommunale est devenue une coopération de projet.

Cette coopération est mise en œuvre au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les EPCI, tout en étant des groupements de collectivités territoriales, restent des établissements publics. Ils sont donc régis, en tant que tels, par un principe de spécialité qui ne leur donne compétence que pour les domaines et les matières que la loi leur attribue ou pour ceux qui leur sont transférés par les communes membres. Les EPCI ne disposent pas de la clause de compétence générale.

La réforme territoriale du 16 décembre 2010 a fixé l'objectif de simplifier et d'achever la carte de l'intercommunalité, en raison de l'émiettement communal et de la taille souvent modeste des communes françaises, et au vu de l'échec des différentes lois tendant à la fusion de communes. Elle a rendu obligatoire l'appartenance à un EPCI à compter du 1^{er} janvier 2014.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a prolongé ce mouvement en faveur de l'intercommunalité à fiscalité propre, en relevant le seuil minimal de constitution d'un EPCI et en élargissant les compétences obligatoires des intercommunalités, tout en laissant une place importante aux communes au sein de ce qui est appelé le « bloc communal » (c'est-à-dire l'ensemble formé par les communes et l'intercommunalité).

Suite à cette loi NOTRe, la CCPT aurait du fusionner avec un autre EPCI afin d'atteindre les 15 000 habitants. Toutefois, ayant une densité de population inférieure à 30% de la moyenne nationale, la CCPT a pu faire exception et rester dans sa forme actuelle.

Contrairement aux départements (création le 22 décembre 1789) et aux régions (loi du 2 mars 1982), les communautés de communes ne sont pas des collectivités, terme souvent usité à tort, parler d'une collectivité dans le cadre d'un EPCI est un abus de langage.

La communauté de communes

Instaurée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave et a pour objet de les associer au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

La communauté de communes est administrée par un organe délibérant, le conseil communautaire (composé de conseillers communautaires élus selon des modalités différentes en fonction de la population communale et du nombre de sièges à pouvoir par commune), par un organe exécutif, le président et les vice-présidents et par le bureau composé du président, des vice-présidents et éventuellement d'autres membres du conseil communautaire.

Celui-ci peut recevoir délégation d'une partie des compétences de l'organe délibérant.

Historique de la CCPT

Créée en 1998, la CCPT regroupe **30 communes** faisant partie du canton de Ver vins. **Ses 7 290 habitants** sont répartis sur 30 communes dont les deux bourgs centre sont Rozoy-sur-Serre (1 028 habitants) et Montcornet (1440 habitants).

En plus de 20 ans, la CCPT a su se démarquer de par son ambition et ses lourds projets d'investissement (jugés conséquents par rapport à la taille de la CCPT) :

- mise en place de la collecte sélective dès 1999, succession de divers programmes de prévention et réduction des déchets,
- construction de deux déchetteries (Rozoy-sur-Serre et Montcornet),
- construction de quatre stations d'épuration, et environ 40 km de réseau d'assainissement collectif (sur 6 communes), mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et des réhabilitations groupées d'ANC,
- mise en place d'OPAH, du Programme d'intérêt Général (aides à l'amélioration de l'habitat),
- construction d'une piscine intercommunale,
- aménagement d'une zone d'activités intercommunale,
- mise en place de chantiers d'insertion,
- élaboration d'un PLU intercommunal.

La CCPT a également misé sur le développement économique par le tourisme en transformant en 1999 le Val de Serre, ancienne voie de chemin de fer requalifiée en chemin de randonnée, ainsi que la création de trois hébergements touristiques et les aménagements réalisés sur la commune de Parfondeval, labellisée l'un des Plus beaux villages de France.

Les compétences de la CCPT

Depuis sa création, les communes membres ont transféré une partie de leurs compétences à la communauté de communes.

Aujourd'hui la CCPT exerce **différents types de compétences**.

Compétences obligatoires :

• Actions de développement économique

- Création, aménagement, développement et entretien des zones d'activités de la Garenne, de la Praille et depuis le 1er janvier 2018, la zone du Grand Hôtel de Rozoy-sur-Serre ;
- Réhabilitation de friches industrielles ;
- Construction de bâtiments d'accueil des entreprises ;
- Favoriser et accompagner les entreprises désirant s'installer sur le territoire ;
- Action d'insertion par l'économie ;
- Accueil, conseil et accompagnement des créateurs d'entreprises ;
- Soutien à la diversification agricole ;
- Mise en place d'actions touristiques et en assurer la promotion.

• Aménagement de l'espace

Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

• Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018.

• Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

La CCPT exerce également des **compétences optionnelles* et facultatives**.

Compétences optionnelles*:

- **La protection et mise en valeur de l'environnement :**

Natura 2000 ; Contractualisation Agence de l'eau ; Cit'ergie.

- **La politique du logement et du cadre de vie :**

Politique d'amélioration de l'habitat et sauvegarde du patrimoine bâti ;
Gestion des tiers lieux du numérique ;

- **La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire** (rue de la Praille à Rozoy-sur-Serre et route de la sucrerie à Lislet).

- **La gestion des équipements sportifs et culturels, d'intérêt communautaire** (piscine intercommunale).

- **L'assainissement.**

- **Actions sociales d'intérêt communautaire**

Actions de développement en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille en matière sociale, culturelle et de loisirs ;

Chantier d'insertion.

- **Création et gestion de maisons de service public itinérantes.**

Compétences facultatives :

- **Érosion des sols**

- **Actions touristiques d'intérêt communautaire :**

Développement de la randonnée ;

- **Réseaux et services locaux de communication électronique (la fibre).**

**Avec la loi « Engagement et Proximité » promulguée le 27 décembre 2019, les compétences optionnelles disparaissent.*

Le texte prévoit clairement que les communautés de communes continuent d'exercer, à titre supplémentaire, les compétences qu'elles exerçaient à titre optionnel à la date de publication de la loi engagement et proximité (publiée au Journal officiel le 28 décembre 2019)... jusqu'à une révision des statuts de la CCPT, avant fin 2020.

Les représentants de la CCPT

L'exécutif de la communauté de communes est le président.

Il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire.

Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la communauté de communes

Il est chargé de l'administration, mais il peut déléguer l'exercice de ses fonctions aux vice-présidents ou à d'autres membres du bureau.

Une instance collégiale : le bureau communautaire

Cette instance prépare les projets qui seront soumis au conseil communautaire.

L'organe délibérant : le conseil communautaire

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre et les réunions sont publiques.

Le conseil communautaire est composé de 44 délégués élus au suffrage universel pour les communes de plus de 1 000 habitants ou désignés selon l'ordre du tableau pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Selon un accord local de mai 2019, la répartition est la suivante :

- Montcornet : 7 titulaires
- Rozoy-sur-Serre : 5 titulaires
- Dizy-le-Gros : 3 titulaires
- Chaourse : 2 titulaires
- Brunehamel : 2 titulaires
- Autres communes : 1 titulaire

Cette répartition est applicable après ces nouvelles élections de 2020.

Quelques règles de fonctionnement

Le conseil communautaire peut adopter un règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

Conformément à la récente loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, les convocations sont envoyées par mail, sauf à ce que le conseiller communautaire indique en début de mandat préférer un envoi postal. Une note de synthèse est transmise préalablement avant la séance. Elle est généralement transmise par mail quelques jours avant la séance. Un compte rendu de la séance est envoyé quelques jours après.

Pour que le conseil ou le bureau puisse délibérer, il faut le quorum pour chaque délibération. Quorum = plus de la moitié des conseillers en exercice.

Un conseiller titulaire absent peut donner un pouvoir de la façon suivante :

- Pour le bureau : à n'importe quel autre membre du bureau.
- Pour le conseil : concernant les communes ayant plusieurs délégués titulaires, ils peuvent donner pouvoir à n'importe quel autre membre du conseil.
- Pour le conseil : concernant les communes ayant un seul délégué titulaire, le délégué suppléant vote à la place du titulaire.

Les commissions

Pour échanger et travailler en amont sur les dossiers et les projets, notamment lorsqu'ils sont complexes, une commission officie initialement et émet un avis avant passage en bureau ou conseil communautaire. Les affaires courantes et dossiers ne nécessitant pas débat sont présentés eux directement en séance.

Les commissions sont présidées par l'un des vice-présidents.

Elles sont composées de conseillers communautaires mais sont également ouvertes aux conseillers municipaux. Il est demandé de s'inscrire préalablement à la commission pour une raison de bonne organisation.

Pendant la mandature 2014-2020, la liste des commissions était la suivante :

- Commission ANC (Assainissement Non Collectif)
- Commission Assainissement Collectif
- Commission CAO (Commission d'Appels d'Offres)
- Commission Communication
- Commission Déchets
- Commission Eau
- Commission Enfance-Jeunesse
- Commission Finances
- Commission Habitat
- Commission Insertion
- Commission PLUi-Urbanisme
- Commission Tourisme

Les comptes rendus des conseils, du bureau et de toutes les commissions sont transmis à tous les conseillers communautaires dans un souci de bonne diffusion de l'information.

Services et agents de la CCPT

Les agents travaillent sous la houlette de la directrice générale et sont sous l'autorité du président de la CCPT.

Au 1^{er} juillet 2020, les effectifs de la CCPT sont de 38 agents au total, se répartissant comme suit :

- 12 agents titulaires,
- 9 agents contractuels de droit public,
- 1 agent en alternance, 4 PEC (Parcours Emploi Compétence),
- 12 agents en CCD d'insertion au sein du chantier d'insertion.



DIRECTION

Estelle Callay : directrice générale, attachée territoriale,

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Lisa Uzabiaga : cheffe de service, attachée territoriale,

Brigitte Abrial : assistante urbanisme, contractuelle,

Liliana Musiedlak : coordinatrice développement local, contractuelle,

Olivier Michaux : chargé de communication, contractuel,

Didier Bourgeois : encadrant chantier insertion, contractuel,

Romuald Dupont : technicien informatique et animateur des espaces numériques, contractuel.

SERVICE DÉCHETS

Sandra Pochat : cheffe de service, attachée territoriale,

Didier Naveau : gardien de déchetterie Montcornet

Éric Savoy : gardien de déchetterie Rozoy-sur-Serre, PEC.

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ

Luc Girardot : chef de service, ingénieur,

Éric Tavernier : technicien de maintenance AC, technicien,

Laurent Monsterleet : technicien SPANC, adjoint technique,

Marjorie Housset : assistante assainissement, adjoint administratif,

Tidjy Lejeune : agent de maintenance en apprentissage.

SERVICE ADMINISTRATIF

Frédérique Laplace : secrétaire, adjoint administratif,

Fabien Caigniet : comptable, rédacteur.

SERVICE PUBLIC ITINÉRANT (SPI)

Pauline Liebens : chargée de mission SPI, contractuelle,

Mégan Keyser : agent d'accueil SPI, PEC.

SERVICE TECHNIQUE

Alain Boursigaux : agent polyvalent en charge de l'équipe mutualisée des espaces verts, contractuel,

Arnaud Thorin : agent d'entretien des bâtiments et espaces verts, PEC,

David Duchêne : agent d'entretien des bâtiments et espaces verts, saisonnier,

Kévin Cauet : agent d'entretien des bâtiments et espaces verts, saisonnier.

Les principaux partenaires de la CCPT

Les organismes

- Le PETR Pays de Thiérache

Ce Pôle d'Équilibre Territorial et Rural fédère quatre communautés de communes : la Thiérache du Centre, celle des 3 rivières, la Thiérache Sambre et Oise et les Portes de la Thiérache. Le Pays de Thiérache définit une stratégie de développement à l'échelle de la Thiérache, anime et coordonne les politiques menées à l'échelle du Pays de Thiérache dans les domaines de l'habitat, de l'environnement, du tourisme et des transports. Il assure le pilotage des actions conduites dans les domaines précités, prépare et suit les procédures de contractualisation avec l'Union Européenne, l'État et la Région et assure la mise en oeuvre du programme LEADER.

En 2020, la participation financière de la CCPT est de 25 250€ concernant le programme d'actions, de 1 666 € pour LEADER et de 46 578€ pour la cotisation annuelle.

- La METS

Depuis 20 ans, la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS), grâce à son expérience du territoire, est devenue un partenaire économique à part entière. C'est une passerelle entre les porteurs de projet, les entreprises, les acteurs sociaux et les élus qui souhaitent favoriser le développement économique du territoire. Le soutien financier de la CCPT s'élève en 2020 à 13 567€.

- La MEF de Laon

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) a pour mission d'accompagner les jeunes dans leur projet professionnel, l'accès au logement, l'aide à la mobilité, mais également dans les cadres des loisirs, du sport, de la culture et de la santé. La MEF fédère, sur le territoire du Pays du Grand Laonnois, les partenaires publics et privés afin d'élaborer, de mettre en oeuvre un plan d'actions et une stratégie en faveur de l'emploi et de la formation, notamment par le biais du programme « Garantie Jeunes » lancé en 2015. En 2020, la CCPT reverse 4 850€ de subventions à la MEF.

Les associations

- TACT

L'association Thiérache Animation Culture Tourisme (TACT) a pour objet le développement de la culture et l'animation (excursions, voyages, semaine musicale, fête du val de Serre, camps d'ados...), sur le territoire des Portes de la Thiérache. Elle gère également l'école de musique. (Subventions 2020 : 13 794€ concernant le registre de l'animation et 25 265€ pour l'école de musique).

- Le RAM

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) accompagne parents, enfants et professionnels sur environ 26h à l'occasion d'ateliers d'éveil, de temps collectifs en médiathèque, de rencontres individuelles et/ou collectives, le tout en itinérance au sein de la CCPT ou en permanence à l'ADMR de Montcornet. La subvention allouée par la CCPT en 2020 est de 26 950€.

- La Bigarrure

Cette troupe professionnelle de théâtre est en résidence à Rozoy-sur-Serre depuis 2007 dans des locaux mis à disposition par la commune et la CCPT. La subvention allouée en 2020 par la CCPT se monte à 2 500€.

La CCPT soutient également financièrement les acteurs socio-éducatifs du territoire, les associations organisatrices d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : le Foyer rural de Rostand et habituellement Familles rurales de Chaourse.

La contractualisation

Le Pacte Sambre Avesnois Thiérache

Il s'agit d'un partenariat triennal entre l'État et les communautés de communes des arrondissements de Vervins et d'Avesnes-sur-Helpe, signé le 8/11/2018, en présence de M. Emmanuel Macron, Président de la République. Un chargé de mission financé par le département de l'Aisne et les intercommunalités de l'Aisne oeuvre pour le territoire. On dénombre 11 séries d'actions concrètes :

- Parachever les infrastructures de la mobilité et du numérique.
- Développer les usages de la mobilité et du numérique.
- Libérer l'économie pour soutenir l'activité et l'emploi.
- Investir pour l'avenir en entrant dans la 3^{ème} révolution industrielle.
- Protéger les plus fragiles en prévenant et en luttant contre la pauvreté.
- Garantir l'accès de toutes et tous à la santé.
- Adapter l'éducation aux besoins du territoire.
- Renforcer et moderniser la présence des services publics.
- Faire fructifier les richesses agricoles et naturelles du territoire.
- Affermir le dynamisme de la culture et du tourisme.
- Valoriser le patrimoine antique et historique.

Contrat de ruralité

Contrat signé entre l'Etat, le PETR et les communautés du pays de Thiérache qui a vocation à mettre en avant les projets structurants sur lesquels sont principalement fléchés les financements de l'Etat et des autres financeurs pour la période 2017-2020. Les 6 thématiques sont :

- Accès aux services et aux soins.
- Revitalisation des bourgs-centres.
- Attractivité du territoire.
- Mobilités.
- Transition écologique.
- Cohésion sociale.

Territoire d'industrie

Les intercommunalités du Pays de Thiérache font partie de l'un des 144 territoires d'industrie récemment créés. L'objectif est de relancer les dynamiques industrielles entre Etat, Région et collectivités dans le cadre d'une stratégie globale en partant des besoins du monde industriel et des politiques publiques économiques portées par les collectivités. Le dispositif est aujourd'hui piloté par la Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS) en partenariat avec l'État.

Focus sur...

Le Service Public Itinérant (SPI)

En attente de la labéllisation Maison France Services, le SPI lancé début février sur le territoire des Portes de la Thiérache connaît un franc succès. Une offre administrative de proximité utile pour désenclaver notre territoire rural et qui apporte satisfaction à tous les usagers du camping-car.

La future déchetterie de Montcornet

La déchetterie actuelle de Montcornet n'est pas du tout fonctionnelle par rapport au nombre d'usagers qu'elle draine. Le quai ne permet pas de développer de nouvelles filières de valorisation, l'aménagement des différentes zones de dépôt au sol (branches, gravats, pneus...) est dangereux et insuffisamment signalé et sécurisé. Le terrain actuel ne permet pas une extension suffisante pour satisfaire les nouveaux besoins. C'est pourquoi, en 2018 les élus ont fait le choix d'une construction neuve sur un autre terrain. L'objectif de cette nouvelle déchetterie est d'être en capacité d'accueillir une quantité de déchets bien plus importante qu'actuellement, en diminuant sensiblement le service sur Rozoy.

Le début des travaux est prévu pour septembre 2020 et ces derniers dureront environ 7 mois. La mise en service est donc prévue pour le printemps 2021 (dates arrêtées avant la crise du Coronavirus).

Mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative avec comptabilisation des levées, il n'y aura pas de pesées des bacs, ainsi que de la collecte du verre en apport volontaire et des emballages tous les 15 jours. Phase de test : mars 2021.

Rénovation et construction de tiers lieux de médiation numérique à destination de la population à Brunehamel, Dizy-le-Gros, Montcornet et Rozoy-sur-Serre et **création d'un tiers lieu professionnel** (espaces de co-working, de réunion et télétravail) à Rozoy-sur-Serre (ouverture prévue à l'été 2021).

Notes



Notes





les de la
PortesThiérache

Communauté de Communes

320, rue des Verseaux - 02360 Rozoy-sur-Serre

Tél : 03 23 98 04 54

www.portes-de-thierache.fr